

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de
Magog par
Waste Management inc.**

Demandes d'audience

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Société de conservation du lac Lovering

Memphrémagog Conservation inc.

M^{me} Nicole Leclair

M. André Prud'homme

Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie

M. Raymond P. Cloutier

Vergers familial CR S.E.N.C.

M. Réjean Gaudreau

M. André Trudel

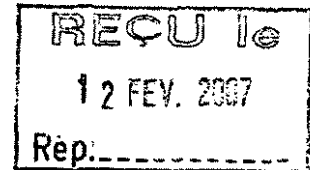
MRC de Memphrémagog

Ville de Magog

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets



Société de conservation du lac Lovering
C.P. 447, Magog (Québec), J1X 3X7
Tél. : (819)868-2669
Site Internet : www.laclovering.org



Magog, le 24 janvier 2007

Cabinet du ministre Claude Béchar
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Levesque Est, 30^e étage
Québec, Québec, G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique de la Société de conservation du lac Lovering

Monsieur le ministre,

La Société de conservation du lac Lovering, vous demande qu'il y ait audience publique sur l'étude d'impact et l'ensemble du dossier concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog.

Vous comprendrez notre inquiétude envers ce projet qui se situe dans le bassin versant du lac. Plus précisément, le site d'enfouissement de Magog est situé à 3 km à la tête du lac Lovering. Je constate qu'avec ce projet, on refait la même erreur qu'il y a 37 ans, soit la mise en place d'un site d'enfouissement à la tête d'un lac. Le lac Lovering est une source d'eau potable pour les riverains et nous trouvons inacceptable de prendre le risque d'une contamination en provenance du site d'enfouissement. La seule façon de garantir qu'il n'y aura pas de contamination additionnelle provenant de ce site, est la fermeture et la sécurisation de celui-ci.

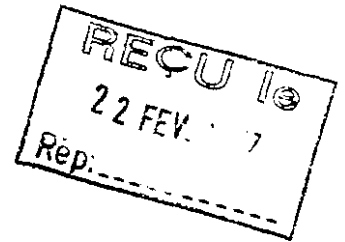
Il est écrit dans le communiqué que la qualité des eaux de surface et souterraines ne devrait pas subir de modifications, mais nous n'avons aucune certitude de ce fait pour les années à venir. Pour toutes ces raisons, nous vous prions d'accepter, Monsieur Béchar, notre demande d'audience publique.

Pour toutes informations complémentaires, prière de communiquer avec moi.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Patricia Tremblay
Présidente
Société de conservation du lac Lovering

Moi, je protège mon lac.



MEMPHRÉMAGOG CONSERVATION INC.

Magog, jeudi 15 février 2007

Monsieur Claude Bécharde
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Qc
G1R 5V7

**Objet: Demande d'audiences publiques du BAPE
Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog**

Monsieur le Ministre,

Nous vous demandons de tenir des audiences publiques du BAPE sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog.

Le motif de notre demande porte sur le risque de contamination du lac Memphrémagog, réservoir d'eau potable de 160 000 citoyens de l'Estrie.

Le site d'enfouissement en opération actuellement est une source de contamination pour le lac Lovering qui se déverse dans la Bale Fitch, un tributaire important du lac Memphrémagog. Cette contamination fut clairement identifiée par le MDDEP.

Le LET proposé comporte, à notre avis, des risques d'impacts environnementaux à court, moyen et long terme puisque cette nouvelle technologie n'a pas subi l'épreuve du temps et qu'en conséquence, personne ne peut garantir la sécurité d'un tel site sur une longue période. Personne ne peut garantir aux citoyens que la durée de vie de ces nouvelles technologies sera aussi longue que la durée de vie des contaminants qu'on retrouve dans le site d'enfouissement. Peut-on prendre ce risque ?

Pouvons-nous socialement prendre le risque, si minime soit-il, de contaminer le réservoir d'eau potable de cette région de l'Estrie ? Plusieurs questions sont toujours sans réponse. Advenant une contamination, comme c'est le cas au lac Lovering, comment retirer de notre environnement ces divers contaminants ? Les technologies sont encore inconnues, les contaminants sont là pour rester. Une fois que l'eau du lac est contaminée, il est presque impossible d'éliminer les contaminants de notre environnement.

Nous luttons présentement contre un projet similaire du côté du Vermont. Le site d'enfouissement de Coventry au Vermont, qui est situé à 100 mètres d'un tributaire important du lac, enfouit 450 000 tonnes de déchets annuellement. La MRC de Memphrémagog et la ville de

Sherbrooke se sont objectées à cet agrandissement. Le MCI a également pris position dans ce dossier et a demandé à la Commission mixte internationale d'étudier ce problème.

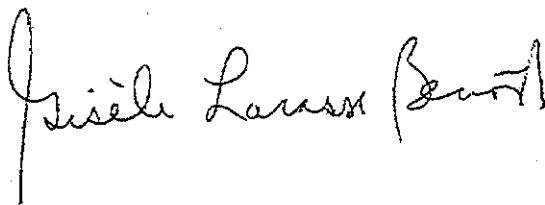
Un autre argument qui devrait être pris en compte est la démarche entreprise par les sept MRC de l'Estrie pour trouver une solution commune à la gestion des déchets de la grande région de l'Estrie. Un comité fut mis sur pied afin d'élaborer les besoins et les différents scénarios d'enfouissement des sept MRC de l'Estrie. Un rapport sera rendu public dans les prochaines semaines. Peut-être n'avons-nous pas besoin du site de Magog. Il est important de prendre en compte cette démarche régionale qui cherche une solution à long terme pour la gestion des déchets de l'Estrie.

Il y a un fait indéniable, c'est que géographiquement le lac Memphrémagog est situé sur le territoire de la MRC Memphrémagog et que la logique veut que les déchets soient enfouis le plus loin possible du réservoir d'eau potable régional.

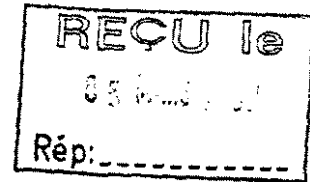
À notre avis, un site d'enfouissement n'a pas sa place dans le bassin versant d'un réservoir d'eau potable régional puisqu'il existe d'autres alternatives dans la région de l'Estrie pour répondre à nos besoins d'enfouissement.

La tenue d'audiences publiques du BAPE est indispensable afin que toute l'information soit rendue publique et que les citoyens et les élus puissent évaluer de façon objective les risques de contamination d'un tel projet.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Gisèle Lacasse Benoit
Présidente



Le 28 février 2007

Cabinet du ministre Claude Béchar
Ministère du Développement durable de
L'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart
675 Boul. René-Lévesque est, 30^e étage
Québec, Québec G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique concernant le projet
d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog

Monsieur le ministre,

N'ayant pu assister à la réunion du BAPE tenue le 14 février dernier, à cause de la tempête de neige, je vous demande qu'il y ait audience publique sur l'étude d'impact et l'ensemble du dossier concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog.

Vous comprendrez mon inquiétude envers ce projet qui se situe dans le bassin versant du lac Lovering. Je constate qu'avec ce projet, on refait la même erreur qu'il y a 37 ans, soit la mise en place d'un site d'enfouissement à la tête d'un lac exposant celui-ci à une source de pollution possible importante. La seule façon de garantir qu'il n'y aura pas de contamination additionnelle provenant de ce site, est la fermeture définitive de celui-ci.

Considérant l'importance de sauvegarder le lac Lovering et dans un esprit de transparence et de démocratie, j'espère que vous accepterez ma demande d'une audience publique concernant ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in cursive script that reads "Nicole Leclair".

Nicole Leclair

Sherbrooke, le 28 février 2007

Monsieur Claude Béchar
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques – Projet LET de Magog

Monsieur le ministre,

À l'instar de la MRC Memphrémagog et d'autres organismes, le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) demande à son tour que le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) se penche sur la demande de Waste Management relative à l'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog.

Invoquant une attitude de prudence en ne favorisant pas l'agrandissement du lieu d'enfouissement à Coventry, voisin de New Port au Vermont (USA), en raison de la proximité du lac Memphrémagog, les membres du CREE se sont dits conséquents avec cette position en faisant cette requête.

Nous croyons de plus que les risques de contamination de la nappe phréatique sont possibles. Je vous rappelle que plus de 160 000 personnes (ville de Sherbrooke et ville de Magog) s'alimentent en eau potable dans le lac Memphrémagog.

Par ailleurs, les principaux acteurs municipaux de la région poursuivent actuellement une démarche de gestion des matières résiduelles visant à mettre en place des solutions durables dans l'ensemble des MRC au cours des prochaines années.

Quoiqu'il en soit, une audience publique permettra de réaliser une étude approfondie du projet déposé par les promoteurs Waste Management, (une entreprise multinationale américaine des déchets) et de faire la lumière sur les risques environnementaux et sur la santé de plus de la moitié des Estriens que comporte ce nouveau projet.

N'hésitez pas à me joindre pour de plus amples renseignements.

Veuillez accepter, Monsieur le ministre, nos plus cordiales salutations.



Jean-Guy Dépôt
Président

04 mars 2007



Cabinet du Ministre Béchard
MDDEP
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Québec
Canada G1R 3V7

Objet : Demande d'audience publique

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous demander, de mandater le BAPE pour médiation et enquête concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Waste Management situé dans la ville de Magog secteur Canton.

Voici les raisons appuyant ma demande: d'une part je suis préoccupé par la qualité de la source d'eau qu'est le lac Memphrémagog. L'été dernier (2006) la crise vécue dans la région causée par les cyanobactéries, m'entraîne vers une grande prise de conscience. Il est important de vous rappeler monsieur le Ministre que le lac Memphrémagog est la source d'eau potable pour cent cinquante mille (150,000) personnes et plus ;

d'autre part, le promoteur souhaite établir son projet d'agrandissement à quelques kilomètres seulement du lac Memphrémagog. Son projet de lieu d'enfouissement technique n'est pas du tout sécuritaire. Il y a beaucoup de questions à poser sur la localisation de son projet et l'audience publique fera en sorte que certaines seront peut-être répondues.


Malgré ce que le promoteur fait valoir, il n'y a aucune urgence pour que ce projet soit évalué tout de suite. Le promoteur, par souci de transparence, aurait dû attendre que l'Estrie s'entende en ce qui a trait à la gestion des ses déchets, avant de publier l'avis public conformément au règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts, le 23 janvier dernier.

Monsieur le Ministre, il serait bon, avant de confier au BAPE un mandat de d'enquête, de confier au BAPE un mandat de médiation dans ce dossier. Il se pourrait suite à une médiation serrée, que le promoteur, en bon citoyen corporatif, fasse volte face vis-à-vis son projet. En plus le gouvernement économiserait deux cent cinquante mille (250,000.00\$) et plus.

Suite au dernier passage du BAPE dans la région (Mont Orford) votre prédécesseur avait bel et bien commandé une enquête et un rapport dans des délais de très courte durée. Espéreront, si toutefois on devait se rendre à l'enquête, qu'il serait bon de définir clairement dans le mandat que vous confirez au BAPE dans ce dossier, que le rapport d'enquête ne sera lié d'aucune façon à des délais.

Merci Monsieur le Ministre de l'attention que vous apporterez à ma demande.

Salutations !

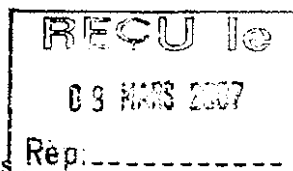


Raymond P. Cloutier



*Une entreprise pomicole en transition vers l'agriculture durable !
Certifié Agriso niv. 1 2006*

Magog, Jeudi le 8 Mars 2007



Monsieur Claude Bécharde
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René Lévesque Est, 30 ième étage
Québec, QC
G1R 5V7

OBJET: Demande d'audience publique pour le projet du Lieu d'enfouissement technique de MAGOG tel que proposé par Waste Management Inc.

Monsieur le Ministre Bécharde,

Après

- avoir participé à l'activité Portes ouvertes organisée par le promoteur du projet,
- avoir passé une dizaine d'heures à la lecture des différents documents soumis et déposés à la bibliothèque Memphrémagog,
- avoir posé plusieurs questions lors de la soirée d'informations tenue par le BAPE à Magog le 1^{er} mars 2007,

plusieurs questions demeurent malheureusement sans réponses et me préoccupent à un haut niveau.

Par conséquent, j'aimerais avoir la possibilité d'obtenir des réponses à mes questionnements ainsi qu'exprimer ouvertement et objectivement mon opinion par rapport à ce projet qui pourrait avoir un impact environnemental significatif sur la région. C'est pourquoi j'aimerais solliciter la tenue d'une audience publique sur le sujet.

Merci à l'avance de l'attention que vous porterez à ma requête

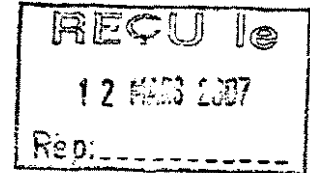
Marc Chiasson Ing,
Co-propriétaire et responsable de l'exploitation

VERGER FAMILIAL CR S.E.N.C.

Magog, le 08 Mars 2007.

**Demande d'audience publique.
Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de
Magog par Waste Management inc.**

Ministère du Développement durable,
De l'environnement et des Parcs,
Édifice Marie-Guyart,
675, boul. René-Lévesque Est 30^e étage,
Québec, P.Q. G1R 5V7



Madame, Monsieur,

Suite à la lecture des documents sur le « Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par Waste Management inc. » et suite à la séance d'information tenue par le BAPE, jeudi le 1^{er} mars 2007 à la salle Sainte-Marguerite-Marie à Magog, je requière la tenue d'une audience publique.

Après lecture des documents, plusieurs questions me sont venues à l'esprit et plusieurs points m'ont semblés soit contradictoires, soit trop optimistes, soit minimisés par le promoteur, soit nébuleux sur certaines théories ou avancées du promoteur du projet.


De plus, lors de la période de questions du public à la séance d'information le 1^{er} mars 2007, 50 % de mes questions n'ont pas eu de réponses satisfaisantes et 50 % n'ont pu avoir de réponse de la part des représentants de Waste Management inc. et de Tecslut (auteurs des rapports ou expertises.).

À la lumière de toutes ces incertitudes, je suis contre ce projet et je demande même que l'on vérifie ce qui se passe sur ce site présentement au point de vue environnemental et par rapport au suivi post-fermeture du présent site qui, selon les documents consultés, serait à sa fin de vie utile présentement ou rendu à échéance d'enfouissement.

Donc c'est dans cette perspective que je vous exhorte à tenir une audience publique afin d'éclaircir certains points et avoir réponses à mes questions, étant la résidence

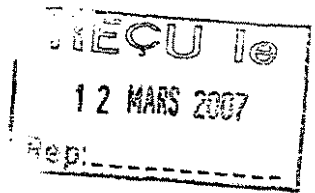
selon lesquels documents consultés. Et par le fait même, je me propose de déposer un mémoire et aussi d'exposer verbalement mon point de vue lors de cette audience publique.

En vous remerciant de votre attention,



Réjean Gaudreau,

Vendredi, le 9 mars 2007



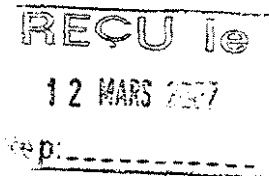
Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs
675, boulevard René Lévesque Est, 30^e étage
Québec, QC
G1R 5V7

Sujet : Demande d'audience publique pour le projet du lieu d'enfouissement technique de Magog tel que demandé par Waste Management.

La localisation actuelle du site d'enfouissement et du lieu d'enfouissement technique proposé est localisé sur une élévation supérieure à l'environnement ce qui favorise l'écoulement des eaux contaminées sur plusieurs bassins versants.

Après consultations de certains documents fournis par le promoteur, j'ai constaté certaines lacunes que je vous exposerai lors de l'audience publique.


André Trudel



Magog, le 8 mars 2007

Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du Ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique – Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement de Magog par Waste Management inc.**

Monsieur le Ministre,

En vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de Memphrémagog désire faire une demande officielle afin que des audiences publiques aient lieu relativement au projet ci-haut mentionné.

L'intérêt de la MRC

La MRC de Memphrémagog couvre une superficie de 1 323 km² et représente une population permanente de 45 546 personnes, partagée entre dix-sept municipalités. Les caractéristiques hydrogéologiques du territoire font en sorte que plusieurs lacs permettent de fournir de l'eau potable aux résidents de la MRC, ainsi qu'à ceux de la région sherbrookoise. Finalement, le profil récréotouristique de la MRC contribue de façon majeure au développement socioéconomique de la région.

Il a été scientifiquement démontré que l'exploitation du site d'enfouissement sanitaire Bestan, sur le territoire de l'ancien Canton de Magog, a eu des impacts non négligeables sur la qualité des eaux de surface et souterraines du bassin versant du lac Lovering, dont l'exutoire se jette dans le lac Memphrémagog. Le lac Lovering constitue un réservoir d'eau potable pour une partie de la population riveraine. La MRC, au nom de cette population, a le devoir de veiller à la conservation de la qualité de ce plan d'eau.

Les motifs

Bien que la technologie proposée pour le projet d'agrandissement soit différente de celle utilisée jusqu'à ce jour, les effets cumulatifs des opérations d'enfouissement au site Bestan doivent être évalués et pris en considération lors de l'évaluation du dossier. Dans ce contexte, la MRC considère essentiel de s'assurer que le potentiel de migration des contaminants actuellement présents dans le site soit intégré à l'évaluation des impacts du projet proposé. La MRC désire recevoir de l'information supplémentaire à ce sujet.

Dans son étude d'impacts, le promoteur Waste Management inc. prévoit que le projet pourrait avoir des répercussions notamment sur la qualité de l'eau, de l'air et du sol, les infrastructures de transport, le bruit et les milieux humides. Des audiences publiques permettraient certainement de répondre aux interrogations de la MRC et des citoyens susceptibles d'être affectés par ces conséquences.

De plus, la MRC est d'avis que les risques associés à l'exploitation et à la fermeture du lieu d'enfouissement technique doivent faire l'objet d'expertises supplémentaires. En effet, des accidents industriels ou des situations de force majeure peuvent entraîner une contamination de l'environnement ainsi que des dommages aux infrastructures d'approvisionnement en eau potable. La tenue d'audiences permettrait à des experts de se prononcer publiquement sur ce sujet.

En terminant, comme ce dossier soulève de grandes préoccupations chez les citoyens de la région, la MRC est d'avis que des audiences publiques permettraient de recueillir les commentaires de la population, à la lumière des impacts prévus, sur la nécessité et l'acceptabilité du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le préfet,



Roger Nicolet

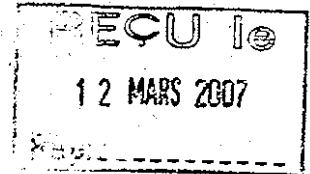


VILLE DE
MAGOG

DIRECTION GÉNÉRALE

PAR TÉLÉCOPIEUR ET
PAR LA POSTE

Le 9 mars 2007



Monsieur Claude Béchar
Cabinet, du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet : Demande d'audiences publiques sur le projet
d'agrandissement du lieu d'enfouissement
de Bestan à Magog**

Monsieur le Ministre,

Considérant que le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Bestan, propriété de l'entreprise Waste Management, est situé sur le territoire de la Ville de Magog;

Considérant que le projet d'agrandissement pourrait avoir un impact sur la qualité du milieu et la qualité de vie des citoyens ;

Considérant la nécessité pour la région et ses divers intervenants d'approfondir les enjeux de ce projet;

Considérant qu'il est de l'intérêt de l'ensemble de la région de connaître l'opinion de la population et des organismes sur un projet d'une telle envergure;



VILLE DE
MAGOG

-2-

Je demande, au nom du conseil municipal de la Ville de Magog, la tenue d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Magog.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le directeur général,

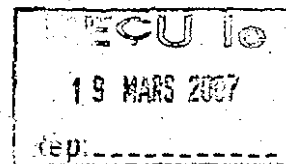
Gilles Bertrand, Adm. A.

GB/ml

c.c. Conseil municipal
M.R.C. de Memphrémagog



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets



Montréal, le 9 mars 2007

Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique concernant le projet d'agrandissement
du lieu d'enfouissement de Magog**

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous sollicitons la tenue d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet cité en rubrique. Ce projet illustre à notre sens les incohérences de la planification québécoise en matière de gestion des matières résiduelles. Alors que l'organisation territoriale des installations de traitement des déchets et l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* relèvent de la responsabilité des municipalités régionales de comté (MRC) et que des pourparlers ont cours entre les sept MRC de l'Estrie afin de trouver une solution commune aux besoins d'élimination des ordures, la compagnie Waste Management fait fi de ses démarches en présentant ce projet d'agrandissement.

Qui plus est, la situation géographique du lieu d'enfouissement ne nous apparaît pas comme étant des plus propices pour agrandir un tel site. Situé au carrefour de trois lacs qui composent le bassin versant alimentant la région en eau potable, il y a lieu de se questionner sur l'emplacement de ce projet comme l'a d'ailleurs souligné la MRC Memphrémagog en mentionnant que l'agrandissement les placerait dans une situation très préoccupante quant à la qualité de l'eau du lac Memphrémagog. De plus, la problématique de contamination due à la présence de BPC, de dioxines et de furanes nous indique également que ce site n'est probablement pas le meilleur endroit pour enfouir des déchets pour les 25 prochaines années. Bref, pour ces raisons et bien d'autres encore, nous jugeons pertinent que le BAPE procède à une audience publique dans ce dossier.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à cette requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Le directeur général,

Robert Ménard

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
4200, rue Adam, Montréal (Québec) H1V 1S9
Téléphone : (514) 396-2686 Courriel : info@fcqged.org Site Web : www.fcqged.org

♻️ Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.